

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MARS 2017

Sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit mars deux-mil dix-sept à dix-neuf heures trente-sept, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Dix conseillers étaient présents, Mme Annie DUCHON, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Serge HUET, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nathalie MILLE, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Geoffrey SCHRAPFF, Mr Jean-Jacques SEVIN, Mr Romain SURCIN,

Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, absente excusée ayant donné pouvoir à Mr Romain SURCIN, Mr Thierry COUSIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Serge HUET, Mr Pierre LAUNAY, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILLE, Mme Andrée PAILLARD, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE,

Mme Agnès FAURE, Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Thierry REYNAUD, absents excusés,

Quorum atteint.

Madame Evelyne LEFEBVRE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Observations sur le compte-rendu du Conseil municipal du deux mars deux-mille dix-sept :

Madame Evelyne LEFEBVRE fait remarquer qu'aucune date de nomination n'est mentionnée pour la création du poste d'Adjoint d'Animation à 20h. Madame Claudia ROUSSEL l'informe que la date d'effet est celle du jour du conseil soit le 2 mars 2017.

Information faite au Conseil Municipal : le point 3 – acquisition de parcelles – chemin des vigneronns et point 8 – emplois d'été « jeunes » sont reportés à date ultérieure, en attente de complément d'informations.

Il est précisé que ce conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du deux mars deux mille dix-sept et approbation de celui-ci.

2017-0024

I. Rétrocession des routes départementales

Monsieur Serge HUET, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information s'est déroulée le 15/03/2017, en présence de Mr Francis PECQUENARD, conseiller Départemental, afin de communiquer les informations nécessaires à la proposition de déclassement des routes départementales dans le réseau des voies communales.

Les routes concernées sont les suivantes :

- ✓ RD 303.3 mitoyenneté avec Rouvres
- ✓ RD 115.2 mitoyenneté avec Abondant
- ✓ RD 304.3 (Saint Antoine)
- ✓ RD 21.4 (centre Bourg)
- ✓ RD 304.3 (les Branloires)
- ✓ RD 115.6

- ✓ RD 304.2
+ RD 136.B : reclassée en C5 restant départementale.

Compensations :

- Reprise par un ECF (Enrobé Coulé à Froid) de l'ensemble de la 304.2 et de la 115.6 après enfouissement des réseaux. Après chiffrage de la compensation des travaux sur la 115.6 et la 304.2, un versement en soulte sera produit pour un complément entre cette dépense et le montant total de la compensation : soit 5 Kms (à vérifier par les services) fois 12.000 euros.

Programme 2018 :

- D 21 (venant d'Abondant) couche de roulement.
- D 304.3 (aux environs du cimetière) - Reprise totale de l'ensemble de la 304.3 (couche de roulement entre le cimetière et la Rue du Château).

Conformément au Code de la Voirie routière, le déclassement est prononcé au vu de délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Conseil Départemental, sans enquête publique préalable.

Une incompréhension sur la compensation de la 304.3 « rue St Antoine » est évoquée. Madame Evelyne LEFEBVRE est en possession de documents différents de ceux de Serge HUET et de Pierre SANIER.

Monsieur Serge HUET et Monsieur le Maire propose à Madame Evelyne LEFEBVRE de contacter Mr Francis PECQUENARD pour apporter les précisions nécessaires sur le sujet. Il est demandé s'il y a reprise totale de la couche de roulement ou non. Prise en charge communale des bordures et trottoirs suivi d'un raccord en traverse effectué par le département sans participation communale.

Monsieur PECQUENARD confirme les propos de M. Serge HUET et M. Pierre SANIER.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide de :

- ✓ De reclasser en voie communale les routes départementales susvisées déclassées par le Conseil Départemental

Adopté à l'unanimité des présents et représentés ou par 14 voix pour, 1 voix contre.

2017-0025

2. Rétrocession de la voirie et des réseaux du Lotissement de la Bergerie à Bû

Monsieur le Maire, rappelle la délibération 2017-0015 prise par le Conseil Municipal en date du 19/01/2017 et informe que suite à la demande du Notaire, cette rétrocession dans le domaine public à l'euro symbolique concerne les parcelles cadastrées section H 1561 pour 10 a 03 ca et H 1562 pour 2 a 52 ca.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarial et tout autre document nécessaire à cette réalisation.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2017-0026

4. Règlement du SIEPRO : modification

Monsieur Serge HUET, rapporteur, informe le Conseil Municipal des modifications apportées au règlement du SIEPRO.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0027

5. Demande de subvention SAIC (Service d'Aide aux Communes) pour les travaux d'eau potable – Rue de la République

Monsieur Serge HUET, rapporteur, propose au Conseil Municipal de retenir pour le programme 2017 les travaux de renforcement d'alimentation en eau potable et la maîtrise d'œuvre de la rue de la République pour un montant estimatif de 81.006,26 €/HT soit 97.207,51 €/TTC et sollicite auprès de Monsieur le Président de Conseil Départemental d'Eure et Loir une aide à hauteur de 20%.

Le plan de financement souhaité sera alors le suivant :

Conseil Départemental (20%) *	13.099,25€
Etat (30%)	24.301,88€
Autofinancement	<u>59.806,38€</u>
Total	97.207,51€

* Base subventionnée : $25.911 + 35.000 + 4.585,26 = 65.496,26\text{€HT} / 81.006,26\text{€HT}$

Déduction des lignes sur travaux de renforcement du réseau AEP :

Fourniture et pose de regard incongelable	9.240,00€
Fourniture et pose de compteur volumétrique	3.630,00€
Dépose compteur, pièces, relevé index	<u>2.640,00€</u>
Total déduit	15.510,00€ / 41.421,00€ = 25.911,00€

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2017-0028

6. Demande de subvention DETR pour les travaux d'eau potable – Rue de la République

Monsieur Serge HUET, rapporteur, propose au Conseil Municipal de retenir pour le programme 2017, les travaux de renforcement d'alimentation en eau potable et la maîtrise d'œuvre de la rue de la République pour un montant estimatif de 81.006,26 €/HT soit 97.207,51 €/TTC et sollicite auprès de Monsieur le Préfet une aide à hauteur de 30%.

Le plan de financement souhaité sera alors le suivant :

Etat (30%)	24.301,88€
Conseil Départemental (20%) Base subventionnée 65.496.26 € HT	13.099,25€
Autofinancement	<u>59.806,38€</u>
Total	97.207,51€

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

7. Projet de délibération sur la Fixation des taux pour les avancements de grades de la Fonction Territoriale : actualisation

Madame Catherine FOUCON, rapporteur, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du protocole de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations applicables aux fonctions territoriales nous devons nous mettre en conformité avec les nouveaux décrets.

Les conditions d'un avancement de grade sont accordées par l'autorité territoriale aux agents remplissant les conditions d'ancienneté et/ou de réussite à un examen professionnel après appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du,

Il est proposé de fixer les taux de promotion qui permettra la réalisation du tableau annuel d'avancement. Le CDG28 a été interpellé pour conseil. Celui-ci propose que le taux fixe soit de 100 % compte tenu du nombre d'agents concernés par notre commune.

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoints administratifs	adjoint administ. princ. 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint administ. princ. 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteurs	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Attachés	attaché principal	100 %
	directeur	100 %
Administrateurs	administrateur hors classe	100 %
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoints techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Ingénieurs	ingénieur principal	100 %
	ingénieur en chef de classe normale	100 %
	ingénieur en chef de classe except.	100 %

FILIERE DE POLICE		
Gardes-champêtres	garde-champêtre chef	100 %
	garde-champêtre chef principal	100 %
Chefs de service de police municipale	chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100 %
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100 %
Agents sociaux	agent social principal 2 ^{ème} classe	100 %
	agent social principal 1 ^{ère} classe	100 %
Auxiliaires de soins	auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Auxiliaires de puériculture	auxiliaire de puér. principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	auxiliaire de puér. principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Educateurs de Jeunes Enfants	éducateur principal de jeunes enfants	100 %
Assistants socio-éducatifs	assistant socio-éducatif principal	100 %
Puéricultrices	puéricultrice de classe supérieure	100 %
Puéricultrices cadres de santé	puéricultrice cadre supérieur de santé	100 %
Infirmiers	infirmier de classe supérieure	100 %
Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100 %
	infirmier en soins généraux hors classe	100 %
Assistants médico-techniques	assistant médico-tech. classe supérieure	100 %
Sages-femmes	sage-femme de classe supérieure	100 %
	sage-femme de classe exceptionnelle	100 %
FILIERE SPORTIVE		
Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	opérateur des APS	100 %
	opérateur qualifié des APS	100 %
	opérateur principal des APS	100 %
Educateurs des Activités Physiques et Sportives	éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Conseillers des Activités Physiques et Sportives	conseiller principal des APS 2 ^{ème} classe	100 %
	conseiller principal des APS 1 ^{ère} classe	100 %
FILIERE CULTURELLE		
Adjoints du Patrimoine	adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Assistants de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Conservateurs de bibliothèque	conservateur de bibliothèque en chef	100 %
Conservateurs du patrimoine	conservateur du patrimoine en chef	100 %
Professeurs d'enseignement artistique	professeur d'enseignement artistique hors classe	100 %
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	directeur d'établissement d'enseignement artistique 1 ^{ère} catégorie	100 %
FILIERE ANIMATION		
Adjoints d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Animateurs	animateur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	animateur principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide

- ✓ D'adopter les taux de promotion ci-dessus énumérés.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses.

Madame Catherine FOUCON informe qu'une classe verte de l'école primaire partira la semaine du 3 au 7 avril à Perros-Guirec. Les nouvelles organisations sur la gestion de l'entretien et la cantine se sont apaisées suite aux recrutements de contrats aidés.

Madame Nathalie MILLE souhaite connaître la date de l'assemblée générale de la Caisse des Ecoles non effectuée en 2016 ainsi que la prochaine date du conseil pour le vote du budget. Monsieur Serge HUET souligne que le 13 avril prochain a été évoqué.

Madame Evelyne LEFEBVRE évoque le budget tendu de la coopérative scolaire qui serait toujours dans l'attente du versement de la dotation départementale effectué en juillet dernier, suite au report de l'assemblée générale de la Caisse des écoles. Madame Catherine FOUCON informe que les fonds ont bien été reçus en mairie mais qu'il n'y aura aucune difficulté financière pour les voyages organisés en 2017, la mairie s'en étant assurée

Qu'en est-il du recrutement de la nouvelle secrétaire générale ? Monsieur le Maire informe qu'il y a eu 2 séquences d'entretiens pour recrutement. Le choix s'est porté sur une candidature par voie de mutation d'une collectivité X à Bû ; elle prendra ses fonctions à la mi-avril pour permettre un tuilage avec la secrétaire générale en fonction.

Le budget départemental a été voté ce 27-03. Stabilité de la fiscalité avec maintien du foncier bâti à 20.22%. Chute importante de la CVAE (Cotisation Valeur Ajoutée pour les Entreprises) liée à la perte de la compétence transport transférée à la Région. Progression très limitée sur les taxes/réseaux (IFER). DGF en baisse de 7M€.

Près de 60% des dépenses de fonctionnement pour la solidarité (RSA, insertion, personnes âgées, handicapées...) + charges de personnels, éducation, culture, sport... En investissement, voirie, aménagement du territoire, numérique, collèges, aides aux collectivités (FDI +maintien des autres dispositifs). Encore du resserrage en fonctionnement comme dans les communes.

Réunion de coordination à la maison départementale d'autonomie du pays Dreux pour préparation des consultations gériatriques qui auront lieu sur le canton avant l'été pour nos anciens.

Interrogation sur le nombre de convives au Banquet des anciens de dimanche et sur la participation sollicitée auprès de tous les conseillers ; M. le Maire indique qu'un mail d'invitation devrait être adressé à chacun.

Commission aménagement du territoire à l'Agglo : rejet unanime des PLU intercommunaux –Axes du PLH -Plan Local de l'Habitat 2017/2023 : répartition des zones d'habitations sur les taux annoncés – mode doux : chemins piétonniers, voies douces, ... questionnaire envoyé aux communes concernant l'inventaire des cheminements doux pour se projeter sur les prochaines orientations à programmer. Contrat régional : remonter les informations sur projet qui pourrait être inscrit.

RNU règlement national d'urbanisme applicable depuis le 27/03, les POS étant caducs à cette date. Débattre du projet de développement durable au plus vite. Monsieur le Maire remercie le bureau d'étude qui assiste la commune dans sa démarche / PLU.

Pour les Journées du patrimoine de septembre, va être reconduite la programmation du circuit des églises et des propositions d'actions diverses sur la thématique de la jeunesse sont retenues.

Madame Claudia ROUSSEL souligne que l'organisation des permanences du bureau de vote et dépouillement est pratiquement finalisée pour les élections présidentielles (23 avril et 7mai) et que celle des législatives (11 et 18 juin) sera envoyée à l'ensemble du conseil fin de semaine pour positionnement.

Monsieur Guy GIRARD : accès handicapé pour les commerçants – dossier à compléter. Monsieur le Maire propose son assistance à l'élaboration des dossiers. Intrusion dans le bungalow sur le terrain communal. La gendarmerie est intervenue. Madame Evelyne LEFEBVRE demande si les lisses en bois seront réparées et repositionnées rue St Antoine. Monsieur Guy GIRARD indique qu'un dossier est en cours d'instruction. Il juge que le radar pédagogique ne sert à rien vu le positionnement actuel rue des francs bourgeois.

Monsieur Serge HUET informe que le feu tricolore fonctionne route de Dreux. Le positionnement du radar pédagogique sera revu lors d'une prochaine commission sécurité

Monsieur le Maire : réunion de présentation par l'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage du projet sur l'église au conseil municipal. Les travaux seront très conséquents. Une réunion publique sera organisée pour présentation des projets à réaliser sur l'église.

Paroles à la salle

Aucune observation

Séance levée à 21h00